ERIL INFORMATIONS JANVIER 2020

ASSOCIATION ERIL

Année 2020

JANVIER

BSI LES REUNIONS D'INFORMATIONS …

La mise en place du BSI est effective au 1er janvier 2020.

On vous a fait parvenir un lien par mail pour vous connecter sur un site de la CPAM :

https://espacepro.ameli.fr/bsi-v2/calculette/administrative?fbclid=IwAR2cWalPl27PHmqBZM5Mvtn7RLh4bn4Dk1SRgqnJ9X5Xrafnd6CUG_kUHhY

Cela vous permet de vous entrainer dans la mise en application du BSI et de tester les différents types de forfait soit léger, intermédiaire ou lourd. Nous espérons que vous avez essayé cet instrument.

Au niveau du cabinet, nous avons mis en place des réunions d'informations explicatives sur le maniement du logiciel afin d'établir le BSI avec la mise en évidence des algorithmes qui définissent la catégorie de la prise en charge des soins.

Attention certains actes ne peuvent être mis en place qu'à partir de certaines dates (les AMX ce sera en 2020).

On vous conseille fortement d'y participer, même si vous n'avez pas de patients concernés par le BSI (plus de 90 ans).

Pour le mois de janvier 2020, je ne peux les organiser, dans mon planning, que les mercredi 8 et 15, nous ne pouvions pas faire autrement. Mais, sachez que nous en avons programmé une le lundi 27.

Cependant, sur le site Ameli pro, il faut impérativement vous connecter uniquement dans la partie « connexion par carte CPS »

SE CONNECTER UNIQUEMENT DANS CETTE PARTIE

Logiciel (ATSAM) :

L'accès à l'intégralité des services amelipro requiert la configuration de votre navigateur. Pour cela, vous devez installer des logiciels qui vous permettront d'utiliser les cartes CPS et Vitale.

Consulter la liste des logiciels compatibles

Consulter l'aide en ligne qui vous guidera tout au long de l'installation

Logiciel a télécharger

J-L FERRACCI

- DATES DE PRESENTATION DU BSI

Mercredi 08 janvier 2020 et mercredi 15 janvier 2020 D'autres dates vont suivre Surveillez votre boîte mail régulièrement ….

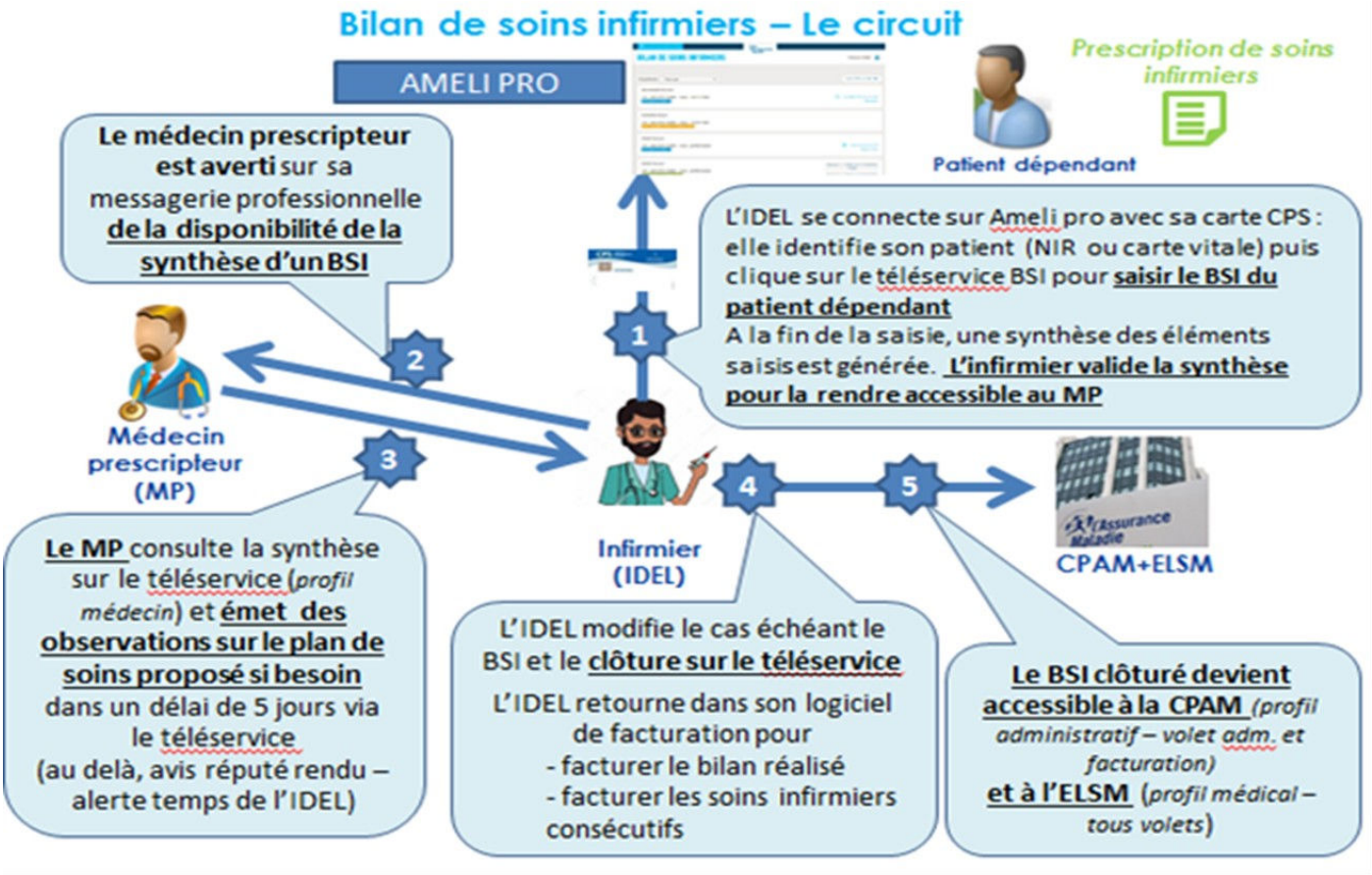

RAPPEL POUR LES ETOURDIES

La création de votre messagerie sécurisée, vous permettra de vous connecter à AMELI PRO afin d'effectuer le BILAN de SOINS INFIRMIERS.

Connectez-vous sur le site:

https://www.infirmiere-paca.fr

L'avantage de cette création est d'être référencé sur le site qui est géré par votre URPS infirmière PACA.

Cette messagerie sécurisée obligatoire, je vous le rappelle depuis 2016, a un accès aisé et sans le TLA.

Sinon, vous pouvez créer une messagerie avec l'ASIP SANTE mais la procédure est plus complexe.

Alors, mettez-vous devant vos ordinateurs remplissez bien toutes les cases et en quelques clics ce sera fait….

Pensez à vous inscrire sur le site infirmiere-paca.fr

MEILLEURS VOEUX 2020